



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est la société **HAINAPHARMA** demeurant à **Presles, Place Communale 6**.

Le terrain concerné est situé à **PRESLES, rue de l'S n° /** et cadastré section **B n° 36d10, e10, f10, g10, h10, k10, l10 et m10, 17a/2 et 17y**.

Le projet consiste en **la transformation avec agrandissement d'une grange pour la création d'une pharmacie et de 4 logements, et l'aménagement d'un parking** et présente les caractéristiques suivantes :

- volume principal (2 niveaux sous corniche et largeur de 30m) et 18 emplacements de parking ;
- **dérogation au Plan de secteur (zone d'espaces verts)**.
- **modification de la voirie communale (application du décret relatif à la voirie communale)**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies.

- les **jours ouvrables de 9h00 à 11h** (et de 14h à 16h uniquement le mercredi);
- les mardis 06, 13, 20 et 27/11/2018 jusqu'à 20 heures ;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de M. Golinveau, téléphone : 071/260.668 - mail : urbanisme@aiseau-presles.be.

L'enquête publique est ouverte le 06/11/2018 et clôturée le 05/12/2018.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies ;
- par télécopie au numéro : 071/260.679 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aiseau-presles.be;
- remises à M. Golinveau dont le bureau se trouve au Service CVL (voir ci-dessus).

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : PU-2018/038

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de M. Golinveau ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Service CVL (voir ci-dessus), le 05/12/2018, à 10h30.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est M. Golinveau dont le bureau se trouve au Service CVL (voir ci-dessus).

Roselies, le 26 octobre 2018

Par ordre,

Le Directeur général f.f.,

(s) X. LEFEVRE

Le Bourgmestre,

(s) J. FERSINI